



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} février 2022 à 19h00 par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

est aussi présente en visioconférence :

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

100 Administration générale

- 1.1 Liste des déboursés et des comptes à payer
- 1.2 Avis de motion et projet de règlement code d'éthique des élus
- 1.3 Avis de motion et projet de règlement code d'éthique des employés
- 1.4 Création d'une réserve financière pour élections
- 1.5 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 1.6 Ressources humaines – Augmentation des employés sans contrat de travail
- 1.7 Tâches des Conseillers 2021-2025

200 Sécurité publique

300 Transport

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Ensemencement de Dorés jaunes dans le Lac Blue Sea – Réponse du MFFP
- 4.2 APEPR – Remboursement de la subvention 2020 pour station de lavage
- 4.3 Ô Station – demande de remboursement à Hydro Pompe (4533011 CANADA INC.)
- 4.4 Demande du Monde du Loisir – Tournoi de pêche sur Lac Blue Sea



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

6.1 Demande de servitude de passage pour 34 rue Principale

700 Loisirs et Culture

7.1 Tournoi de pêche hivernale des Pompiers – Demande de commandite

800 Correspondance

8.1 MRCVG – Résolution 2022-R-AG032

8.2 MRCVG – Conseil en bref du 18 janvier 2022

8.3 Association pulmonaire du Québec – Campagne contre le Radon 2021-2022

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2022-02-022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue en visioconférence de ce 1^{er} février 2022 soit ouverte à 19h00 sans la présence du public.

ADOPTÉE

2022-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} février 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Emmanuelle Michaud.

ADOPTÉE

2022-02-024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-02-025

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS, DES SALAIRES ET DES REMISES PAYÉS EN JANVIER 2022 ET DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE les déboursés de janvier 2022 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés de 721 à 727)	86 199.17\$
Remises mensuelles de décembre payées en janvier (journal des déboursés no.724)	Remises provinciales : 12 337.49\$ Remises fédérales : 4 665.95\$ RREMQ : 2 956.18\$ SSQ - janvier : 5 943.59\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	24 053.02\$
Comptes à payer (journal no. 729) Liste suggérée des paiements	33 820.93\$
Chèque annulé (journal 728)/ prélèvement annulé	ch. 3544

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 2022-088 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix, voulant que le règlement n°2022-088 « *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Blue Sea* » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

RÈGLEMENT 2022-089 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Michel Houde, voulant que le règlement n°2022-089 « *Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la municipalité de Blue Sea* » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une consultation avec les employés dans le but d'attester qu'ils ont reçu et pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Blue Sea est prévue et sera confirmée avant son adoption.



Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2022-02-026

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS

- CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);
- CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil demande à la direction générale de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE

2022-02-027

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-02-026, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;
- CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant annuel représentant 25% du coût total d'une élection générale pour la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant annuel représentant 25% du coût total d'une élection générale pour la municipalité de Blue Sea, soit un montant de 4 500\$ annuellement;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même les fonds généraux lors des exercices budgétaires annuelles.

ADOPTÉE

2022-02-028

RESSOURCES HUMAINES – AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS SANS CONTRAT DE TRAVAIL

Note : Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille, à la demande du Maire, se retire en raison de la possibilité de conflit d'intérêt qui existe, considérant que son fils, contremaître de voirie, fait partie des employés sans contrat de travail.

CONSIDÉRANT QUE les employés qui n'ont pas de contrat de travail voient leurs salaires augmenter annuellement en fonction de l'IPC pour l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC pour l'année 2021, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre au Québec est de 3,8%;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'augmentation salariale de 3,8% pour les employés sans contrat de travail.

ADOPTÉE

2022-02-029

TÂCHES DES CONSEILLERS 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections du 7 novembre 2021, le maire a rencontré chacun des Conseillers, afin de connaître leurs intérêts et afin de distribuer les tâches et responsabilités des Conseillers en lien avec les différents comités;

CONSIDÉRANT la liste suivante qui fut montée selon les intérêts de chacun :

TÂCHES DES CONSEILLERS 2021-2025

Maire

Laurent Fortin

- Préside chacun des comités municipaux



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Comités MRCVG :

- Administration générale
- Sécurité incendie
- Environnement
- Aménagement et développement
- Comité multi ressources
- Loisirs et culture
- Relations autochtones
- Ad Hoc Infrastructures (**Non-Rémunéré**)
- Comité gestion route touristique de l'eau vive (**Non Rémunéré**)
- FRR Volet 3 (**Non Rémunéré**)
- FRR Volet 4 (**Non Rémunéré**)

Comités Externes :

- Logement en santé
- Ours Blancs
- Tricentris

Conseillers 1 Michael Simard

- Finances (budget, éthique, gestion contractuelle)
- Informatique, publicité et communications
- Ressources humaines
- Mont Morissette, Piste cyclable, relais et kiosques touristiques
- Substitut : RIAM

Conseillers 2 Michel Houde

- Ressources humaines
- Sécurité incendie et protection policière
- PFM et MADA
- Mont Morissette, Piste cyclable, relais et kiosques touristiques
- Comité concertation Logement
- Lien École, OPP et comité de Parents
- Presbytère et parc des Ancêtres
- Culture

Conseiller 3 Marc Lacroix

- Finances (budget, éthique, gestion contractuelle)
- Ressources humaines
- Travaux publics et voirie municipale
- Représentant : RIAM
- Environnement (Eaux usées, matières résiduelles, cours d'eau, rives et littorals)
- Santé et bien-être : Clinique Santé HG – Gracefield
- Ensemencements
- Comité concertation Logement
- Loisirs (terrains de jeux et infrastructure sportive, activités municipales, comité technique, camps de jour, sentiers de ski de fond et refuge)
- Substitut au CCU



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Conseiller 4 Gérard Lacaille

- Finances (budget, éthique, gestion contractuelle)
- Sécurité incendie et protection policière
- Sécurité civile, SUMI et Premiers répondants
- Travaux publics et voirie municipale
- PFM et MADA
- Comptoir l'Essentiel
- Ensemencements
- Comité concertation Logement
- Loisirs (terrains de jeux et infrastructure sportive, activités municipales, comité technique, camps de jour, sentiers de ski de fond et refuge)

Conseiller 5 Paul Dénommé

- Sécurité incendie et protection policière
- Travaux publics et voirie municipale
- Environnement (Eaux usées, matières résiduelles, cours d'eau, rives et littorals)
- Représentant pour Regroupement de la protection de l'eau Vallée- de-la-Gatineau (RPEVG)
- Conseiller siégeant au comité tripartite
- Associations de lacs
- Urbanisme : SADR, règlements, cours municipale, légal et CPTAQ

Conseillère 6 Marielle Cousineau Fortin

- PFM et MADA
- Comptoir l'Essentiel
- Loisirs (terrains de jeux et infrastructure sportive, activités municipales, comité technique, camps de jour, sentiers de ski de fond et refuge)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution :

QUE le Conseil accepte les tâches telles que décrites dans le préambule

QUE le maire suppléant sera Marc Lacroix pour l'année 2022 (résolution 2021-12-232), et renouvelé lors de la séance du mois de décembre chaque année par la suite;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier ce mois-ci



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

TRANSPORT

Aucun dossier ce mois-ci

HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2022-02-030

APEPR – REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION 2020 POUR STATION DE LAVAGE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'annonce de l'octroi d'une subvention de 15 000\$ pour l'installation d'une deuxième station de lavage des embarcations, nous avons jusqu'au 31 mars 2021 pour terminer l'installation et faire la reddition de compte au ministère des Forêts de la faune et des parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie entourant la COVID-19 et les difficultés d'approvisionnement, nous n'avons pas été en mesure de faire les travaux dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu du MFFP une extension pour la réalisation des travaux et la reddition de compte jusqu'au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur avec qui nous avons eu une entente pour la fabrication d'une station tout-en-un n'a pas été en mesure, malgré le délai supplémentaire donné par le MFFP, de fournir la station tel qu'entendu;

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons plus bénéficier de délais supplémentaires et que nous devons rembourser les sommes déjà versées par le MFFP, soit 10 500\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de rembourser la subvention de 10 500\$, déjà obtenue du MFFP selon la procédure soumise par le MFFP;

QUE le formulaire de reddition de compte soit également envoyé au MFFP en fonction des dépenses réelles effectuées par la municipalité, soit 0\$.

ADOPTÉE

2022-02-031

Ô STATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT ET ANNULATION DE LA COMMANDE À HYDRO POMPE (4533011 CANADA INC.)

CONSIDÉRANT QUE lors de la résolution #2021-03-075, adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 mars 2021, le Conseil de la municipalité de Blue Sea a résolu de faire l'acquisition de deux stations de lavage performantes, tout-en-un, dont une pour la deuxième station ayant fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme d' « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » du MFFP pour l'année 2020 et une pour remplacer celle qui est présentement en opération au 10 rue Principale;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition pour les deux stations était de 43 000\$ par station plus taxes applicables, soit 86 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué un dépôt de 49 439,25\$ pour la confection de la première station, le 6 avril 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur ont rencontré le fournisseur dans la semaine précédant la séance extraordinaire du 25 mars 2021, afin de s'assurer que le fournisseur serait en mesure de fournir lesdites stations dans les délais impartis, soit avant le 1^{er} juillet 2021, de façon à respecter les exigences du programme APEPR;
- CONSIDÉRANT les nombreuses visites et appels au fournisseur pour connaître ou constater l'avancement des travaux, tous effectués en vain, car nous n'avons jamais reçu de photos ou de demande de visite pour rassurer la municipalité sur l'avancement ou même confirmer que les travaux de confection étaient débutés;
- CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2021, le fournisseur, M. Pierre Joannette est venu à la municipalité afin de déterminer avec le directeur général le meilleur emplacement pour la station en fonction de la configuration et de la conception du bras articulé;
- CONSIDÉRANT QU' à cette date, la municipalité n'avait eu aucune confirmation que la station avait été débutée, car aucune preuve n'avait été fournie à cet effet;
- CONSIDÉRANT l'impossibilité pour les représentants de la municipalité de constater l'avancement des travaux et qui plus est, la date de fermeture des stations qui arrivait à grands pas, la municipalité a choisi de ne pas construire la dalle de ciment devant servir de socle à la station, car il existait la possibilité que lesdites stations ne soient jamais construites;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité, suite au non-respect des obligations contractuelles de Hydro Pompe et M. Joannette, a dû rembourser la subvention de 15 000\$ obtenue du MFFP;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE le Conseil demande à la direction générale de faire parvenir, par courriel, la présente résolution ainsi qu'une lettre demandant le remboursement intégral de la somme déboursée en guise de dépôt, soit un montant de 49 439,25\$, à M. Pierre Joannette propriétaire de Hydro Pompe (4533011 Canada Inc.) et ce, dans les dix jours suivants la réception du courriel;
- QU' advenant un refus d'obtempérer de la part de M. Joannette, dans le délai de 10 jours, le Conseil autorise la direction générale à entreprendre, avec les procureurs de la municipalité les procédures légales nécessaires pour régulariser la situation et réclamer en plus du remboursement, tout dommage et perte financière liée à cette situation.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-02-032

DEMANDE DU MONDE DU LOISIR – LAVAGE GRATUIT POUR TOURNOI DE PÊCHE SUR LE LAC BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du Monde du Loisir, organisateurs d'un tournoi pêche qui se tiendra le 9 juillet 2022 sur le Lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour obtenir le lavage gratuit pour les participants du tournoi lors de cette journée seulement;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs attendent environ 25 équipes;

CONSIDÉRANT QU' en échange, les organisateurs offrent d'inclure dans les affiches publicitaires du tournoi, la municipalité de Blue Sea comme partenaire et que le directeur général sera présent pour faire la promotion positive du programme de lavage obligatoire pour l'accès aux plans d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le Conseil offrait le lavage gratuit pour tout organisme désirant faire la promotion du lavage dans leur organisation afin que les participants adhèrent au programme qui est primordial pour la protection de nos plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les participants de ce type de tournoi passent d'un plan d'eau à un autre régulièrement, ce qui en fait des risques pour la transmission des espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE d'offrir la gratuité assure que tous les bateaux seront lavés en fonction de la liste des participants fournie par les organisateurs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte d'offrir le lavage gratuit à tous les participants du tournoi pour la journée lors de laquelle se tiendra le tournoi seulement, soit le 9 juillet 2022;

QUE le Conseil demande à la direction générale de faire parvenir le Logo de la municipalité afin de l'afficher sur les affiches du tournoi et sur les différents médias qui seront utilisés pour faire la promotion du tournoi du 9 juillet au lac Blue Sea.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier ce mois-ci



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Note : Demande de servitude de passage pour 34 rue Principale : nous avons reçu une demande de reconnaissance de droit de passage, droit d'occupation et droit d'installation d'un quai sur le terrain ayant la désignation cadastrale 4 989 742 du cadastre du Québec. Si une telle demande est en cours c'est qu'il n'y a aucune servitude légale réelle et vérifiable, sinon, les documents l'indiqueraient clairement et la municipalité devrait s'y soumettre sans autre option. Cependant, ni le notaire, ni les titres soulevés sont concluants à cet effet. Les acheteurs potentiels de cette propriété bénéficieront d'un accès par la propriété, au même titre que tout utilisateur de cette propriété qui est de vocation publique. Cependant, les demandeurs cherchent à faire reconnaître un droit d'occupation et d'installation permanente d'un quai, ce qui aurait comme effet de priver toute autre personne de se prévaloir d'une partie de cette propriété publique. Un droit de passage est un droit de passage et aucune occupation ne devrait être octroyé en vertu d'un droit de passage. De plus la municipalité n'a pas le mandat de correction des titres ou d'investigation de ceux-ci. Le Conseil demande plus d'information, cependant il n'en existe de toute évidence aucune, sinon cette demande ne se serait jamais rendue au Conseil. Ramener à la séance de mars avec explications.

LOISIRS ET CULTURE

2022-02-033

TOURNOI DE PÊCHE HIVERNALE DES POMPIERS – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE cette année, le tournoi des pompiers se déroulera le 5 mars et sera adapté en fonction des mesures sanitaires en vigueur, avec remise des prix à l'extérieur;

CONSIDÉRANT les incertitudes qui persistent depuis 2 ans et la date tardive à laquelle les pompiers ont finalement décidé de tenir l'événement, il n'y aura pas de tirage d'un VTT, donc aucune vente de billet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue financièrement à raison de 200\$;

CONSIDÉRANT QUE ces deux dernières années, très peu de demandes de commandites ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 500\$ pour le tournoi de pêche hivernale des Pompiers qui se tiendra le 5 mars prochain.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Note : Demande de contribution financière du Centre récréatif du Lac-Long. Suite aux deux années d'inactivité et d'impossibilité de tenir des événements ou levées de fonds, le centre récréatif qui doit continuer d'entretenir et réparer au besoin les équipements et infrastructures, demande une contribution financière de 5 000\$ car les fonds manquent et ils s'inquiètent d'être incapables de débiter les activités lorsqu'ils auront le feu vert. Le Conseil demande à l'Association de produire les états financiers des deux dernières années conformément à la décision du Conseil d'exiger les états financiers annuels de chacun des associations ou organismes bénéficiaires de la municipalité

Note : MRCVG – Résolution 2022-R-AG032

Note : MRCVG – Conseil en bref du 18 janvier 2022

Note : Association pulmonaire du Québec – Campagne 2021-2022 contre le Radon.
Afficher l'information sur le site web et sur la page Facebook de la municipalité

Période de questions : aucune

2022-02-034
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 1^{er} février 2022 soit close à 19h48.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2022.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier